

ÉDITO

Je tiens à vous présenter mes meilleurs vœux, ainsi qu'à vos familles pour cette nouvelle année, une année, je le souhaite, riche en projets et marquée par une amélioration du cours du MPB. Lors du 1^{er} conseil d'Inaporc de l'année, les indicateurs économiques sur le coût de revient en élevage et le prix de l'aliment ont été validés par toutes les familles. La par-

tie aval reste à consolider. Ces indicateurs, demandés par l'Etat dans le cadre des EGA, doivent être le reflet de l'évolution du marché et ont vocation à être pris en compte dans les renégociations entre les parties. J'espère qu'ils se mettront en application dès février et permettront de valoriser le porc français et d'acter des hausses de prix auprès de la grande distribution avant la fin des négociations annuelles. Avec un prix moyen MPB d'1,196€/kg sur 2018,

en baisse de 12,7% par rapport à 2017 et une hausse significative de l'aliment en fin d'année, l'année 2018 ne permettra pas de couvrir nos charges quotidiennes. Une hausse du prix payé à la production est nécessaire pour améliorer les trésoreries des éleveurs et permettre d'investir dans le renouvellement et l'amélioration des bâtiments.

Je profite de cet Edito pour rappeler l'importance de participer aux élections des chambres d'agriculture.

L'abstention ne doit pas l'emporter. Cela enverrait un mauvais message aux pouvoirs publics et diminuerait la crédibilité de la représentativité du monde agricole. Donc, avant le 31 janvier, prenez quelques minutes pour voter, par voie postale ou électronique.

Le Président,
JF. Osmond



FIEVRE PORCINE AFRICAINE (FPA)

Suite à la découverte à moins de 2 kms de la frontière française de deux sangliers positifs à la PPA, la zone tampon en Belgique a été étendue et une seconde clôture, côté belge a été mise en place. Côté français, un plan d'action renforcé a été décidé entre la profession et le ministère. Une « zone blanche » (zone limitrophe à la frontière belge) a été délimitée avec intensification des patrouilles de surveillance et de la chasse. Par ailleurs, une clôture (enterrée sur 50 cm - 150 cm de haut avec entre autres, ponts canadiens sur les routes secondaires et chemins) va être construite à environ 6 km de la frontière belge pour définir la zone blanche. Trois tronçons sont prévus (27 km dans la Meuse, puis 16,7 km dans les Ardennes puis 57,6 km dans la Meurthe et Moselle). Les travaux ont débuté pour le premier tronçon et dureront au maximum trois semaines. Dans la ZOR et Zone Blanche, des mesures conservatoires sont prévues pour les élevages qui ne présentent pas de bonnes mesures de biosécurité (mise sous surveillance et contrôles des mouvements). Côté français, il n'y a eu aucun cas positif ni suspicion à ce jour sur le territoire.



FORMATION BIOSECURITE

L'arrêté Biosécurité en élevage de porcs du 16/10/2018 impose que tout détenteur de porcins désigne un référent en charge de la Biosécurité sur le site d'exploitation. Le référent doit suivre une formation à la Biosécurité et mettre en place un plan de Biosécurité sur le site d'élevage **avant le 01/01/2020**. Les 1^{ères} formations sont ouvertes. Renseignez-vous auprès de votre OP.



DEMARCHE COLLECTIVE ELECTRICITE

OFFRELEC'OUEST

Quelques contacts utiles

✓ ENI (segment C2-C3-C4) :

Tél 09 70 80 92 40

Adresse mail : offreelecouest@fr.eni.com

✓ Direct Energie (segment C5) :

Tél : 09 77 40 55 41 et adresse mail dédiée :

service.client.privilege@direct-energie.com

✓ ENEDIS (en cas de problème réseau) :

C5 : 09 726 750 + les 2 chiffres du département

C2-C3-C4 : 08 11 88 22 00

POUR PASSER VOS OFFRES D'EMPLOI



Pour passer votre annonce d'emploi, pensez à contacter l'ANEFA Normandie.

Il existe désormais une bourse unique pour l'emploi pour les 5 départements normands. Un seul numéro de téléphone : 09.73.033.200 (permanence assurée du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00). Vous pouvez aussi consulter les demandes d'embauches de candidats sur le lien suivant :

<https://www.anefa-emploi.org/Candidat>

ENREGISTREMENT DES DETENTEURS



A partir du 1^{er} janvier 2019, **tous les détenteurs d'au moins un porc** (que ce soit pour leur propre usage ou consommation personnelle) sont tenus de s'enregistrer auprès de l'Établissement de l'Élevage (EdE) (décret n°2018-1090 du 4/12/2018). Ils doivent : se faire connaître auprès de l'EdE de leur département qui les enregistrera en BDNI et leur attribuera un Indicatif De Marquage.

↳ Conséquence pour les éleveurs :

Dans BDPORC, un IDM fictif, le 99VED, avait été créé pour que les éleveurs puissent enregistrer les ventes de porcs à des particuliers qui n'avaient pas d'Indicatif De Marquage. Ce code sera appelé à disparaître à terme puisque ces détenteurs devront disposer d'un IDM. Il est demandé aux éleveurs de porcs sollicités par des acheteurs de porcs qui n'ont pas d'IDM de bien vouloir les sensibiliser à s'enregistrer auprès de leur EdE. Pour ce faire, un formulaire de déclaration d'activité est disponible : http://www.bdporc.com/default/VF_Formulaire_DA.pdf. Compte tenu du niveau de risque sanitaire lié à la PPA, il est en effet indispensable que tous les détenteurs de porcs soient officiellement identifiés de manière à pouvoir agir rapidement et efficacement en cas de suspicion.

De même, il est rappelé que TOUS les mouvements de porcs, y compris ceux relatifs à de petits lots vers de petits détenteurs doivent être notifiés dans BdPorc.

PROMOTION DES METIERS : BILAN 2018



Sur 2018, participation de l'ARIP Normande à 2 événements majeurs :

- ✓ les Olympiades des métiers (29-30/11 et 1^{er}/12)
- ✓ le Forum JA Terres d'Avenir (13/12)

En tout 168 visiteurs ont pu participer à une visite d'élevage porcine en réalité virtuelle (3D, 360°).

D'autres actions ont été menées : 18 interventions en formation agricole (473 élèves), 3 visites d'élevage (40 élèves) et 1 animation auprès de 75 élèves d'un collège pour mieux faire connaître la production porcine et ses métiers.

Nous tenons à remercier les éleveurs et les techniciens mobilisés à l'occasion de ces différents échanges.

Actions financées dans le cadre du Contrat d'objectifs
« Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences »



PARTICIPER AUX FORUMS DES METIERS DANS LES COLLEGES

La majorité des collèges organisent tous les ans, au 1^{er} trimestre de l'année civile (entre janvier et fin mars), des forums des Métiers pour faire découvrir aux élèves et aux parents différents parcours professionnels. Ils recherchent souvent des témoignages auprès des parents d'élèves.

Pensez à les solliciter pour connaître les dates, l'organisation prévue et proposer votre témoignage.



L'ARIP Normande est désormais sur Twitter.

C'est un outil intéressant pour **s'informer des sujets d'actualité et pour communiquer sur votre métier d'agriculteur au quotidien**. Nous vous invitons à vous mobiliser sur les réseaux sociaux (en particulier Twitter, réseau sur lequel sont présents médias et élus) pour contribuer à une communication positive. Qui mieux que #Les éleveurs pour s'exprimer sur leur métier ! L'ARIP Normande a déjà organisé deux formations aux réseaux sociaux à l'attention des éleveurs, en lien avec le CDMP. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à nous contacter.

Pour nous retrouver sur Twitter recherchez le compte ARIP Normande : <https://twitter.com/NormandeArip?lang=fr>

SDRP

Comme cela a déjà été annoncé, **le renseignement de l'indicateur SDRP dans BdPorc** se met progressivement en place sur la région. Il est effectif sur le Calvados et les autres départements devraient suivre. L'objectif est d'améliorer la réactivité des différents acteurs et de faire en sorte que tous les opérateurs de transport, quels qu'ils soient (OP, Fabricants d'aliments du bétail, éleveurs...) tiennent compte du type d'élevage et de son statut sanitaire lors des tournées. Cette action rentre dans le cadre de la charte régionale de bonnes pratiques de lutte contre le SDRP signée en fin d'année 2018 entre les sections porcines des GDS, l'UNGP, l'ARIP Normande et les principaux acteurs de la filière. Si vous n'avez pas encore retourné votre autorisation de renseigner l'indicateur dans BdPorc, merci de la retourner au plus vite au GDS de votre département ou à l'UNGP. Par ailleurs, n'oubliez pas de prendre contact avec votre vétérinaire sanitaire en vue de la prochaine campagne de prophylaxie.

Recommandations : Les épandages vont bientôt reprendre. Or, **l'épandage des effluents (fumier ou lisier) est une voie de propagation du SDRP**. Une phase de repos du lisier de 15 jours minimum et le recours à des matériels d'épandage spécifiques tels que les enfouisseurs et les pendillards sont à privilégier. Il est essentiel de prendre en compte les vents dominants ainsi que d'informer l'éventuel voisinage. Les sites porcins positifs doivent réserver leurs effluents à des parcelles se situant à une distance raisonnable de tout autre site d'activité porcine. Concernant les tonnes à lisier utilisées en CUMA, il est préférable d'intercaler un chantier de lisier de bovin entre deux élevages porcins, afin de réaliser un « flushing » (rincage de la cuve).